

DISSOLUTION POLITIQUE DU CCIF

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 DÉCEMBRE 2020

Le gouvernement a prononcé la dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Cette décision n'a de surprenante que le délai apporté à la prendre, tant elle était prévisible.

Si la longueur du décret de dissolution peut faire illusion, sa lecture atteste que les griefs des pouvoirs publics sont avant tout d'ordre politique quand ils ne se bornent pas à faire état de déclarations de tiers.

En assumant de dissoudre une association parce qu'elle a qualifié d'islamophobes « *des mesures prises dans le but de prévenir des actions terroristes et de prévenir ou de combattre des actes punis par la loi* », le gouvernement s'engage sur la voie du délit d'opinion. En y ajoutant que les opinions du CCIF constituent des « *agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme* » et « *qu'il défend et promeut une notion d'islamophobie particulièrement large* », le gouvernement nous montre que plus personne n'est à l'abri de telles ou telles poursuites.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) est profondément inquiète de cette atteinte à l'Etat de droit. Elle ne peut conduire qu'à accroître les tensions et à conforter l'idée que ce sont bien toutes les personnes musulmanes qui sont ici mises en cause.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

